



Accueil périscolaire, mercredis éducatifs, vacances, séjours,



# SOMMAIRE

<b>Présentation</b> .....	3
<b>Domaines d'intervention</b> .....	4
<b>Nos actions et soutiens</b> .....	6
<b>Les accueils de loisirs</b> .....	7
<b>L'accueil périscolaire</b> .....	8
<b>Les mercredis éducatifs</b> .....	9
<b>En période de vacances</b> .....	10

<b>Les séjours</b> .....	11
<b>Le personnel</b> .....	12
<b>Modalités administratives</b> .....	15
<b>Le projet éducatif</b> .....	19
<b>Le Projet Educatif Territorial</b> .....	23
<b>Le projet pédagogique</b> .....	26
<b>Faire un don</b> .....	27
<b>Jouons ensemble !</b> .....	28



# PRÉSENTATION



**L'association existe depuis 1916 dans l'Aube.** Aujourd'hui, elle affirme et réaffirme ses valeurs fondamentales qui guident l'action du mouvement depuis ses origines : **la laïcité et la solidarité.** La laïcité comme affirmation de la liberté d'opinions. La solidarité comme espoir de la transformation sociale.

Actrice de projets éducatifs, d'engagement pour les jeunes, créatrice d'emplois, l'association est perpétuellement en développement. **L'association agit dans les domaines de la solidarité, de l'éducation,** (accompagnement à la scolarité, aide aux enfants malades, classes de découvertes), **des vacances, des loisirs** (accueils collectifs de mineurs), **de la culture, ainsi que dans le domaine médico-social** (IME, ITEP, SESSAD, SAVS, SAMSAH, ESAT), ceci grâce à de nombreux partenariats associatifs et institutionnels. **Elle œuvre au quotidien en partenariat avec l'Ecole et les collectivités territoriales.** La qualité des actions menées et la capacité d'innovation des PEP 10 permettent sa reconnaissance, tant par les usagers que par les partenaires.

**Le rôle des PEP est de permettre le maintien, voire le développement des droits de tous.**



# DOMAINES D'INTERVENTION

## Domaine de l'Education et des Loisirs

### *Un pôle Education Loisirs et Solidarités regroupant :*

- 4 structures périscolaires et un accueil de loisirs
- Un SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile)
- Des actions de solidarité

### *Un Pôle Séjours Educatifs et Pédagogiques (service commun PEP 89) regroupant :*

- Des séjours vacances enfants, adolescents et familles
- Des classes de découvertes





# DOMAINES D'INTERVENTION

## Domaine Social et Médico-social



### *Un dispositif « enfance » composé de :*

- Un Institut Médico Educatif
- Un Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile
- Un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique pour accompagner des enfants en situation de handicap âgés de moins de 20 ans.

### *Un dispositif « Adultes » composé de :*

- Un Etablissement et Service d'Aide au Travail (sur 2 antennes),
- Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (sur 2 antennes)
- Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.



# NOS ACTIONS ET SOUTIENS

Chacune de nos actions est mise en œuvre pour **répondre aux besoins des familles**, tout en apportant **une plus-value éducative**.

En accord avec votre commune, **les PEP 10 gèrent l'accueil périscolaire et de loisirs** ; nous sommes dès lors responsables, gestionnaires et garants du fonctionnement de ces structures.

La Caisse d'Allocations Familiales nous apporte son soutien technique et financier par le biais de la signature d'une Convention de Prestation de Service Ordinaire (PSO) et par la mise en place avec votre commune d'un Contrat Enfance Jeunesse. Chaque action fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de comités de pilotage représentatifs des différents partenaires (Commune, CAF, PEP 10, Parents, Enseignants).

D'autres partenaires institutionnels interviennent ponctuellement sur le plan financier (au moyen de subventions) ou technique (aides au montage de projets), afin d'apporter leur soutien au déroulement de certains projets.





# LES ACCUEILS DE LOISIRS



## Qu'est-ce que c'est ?

Un Accueil de Loisirs est un accueil collectif de mineurs déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex-Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), aux services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), à la direction Départementale de la Protection des Populations. Cet accueil est régi selon une réglementation qui lui est propre (normes d'encadrement, d'hygiène et de sécurité, conformité des locaux, qualifications du personnel...).

Les PEP 10 accordent une grande importance à la plus-value éducative apportée dans le cadre des structures gérées par l'association : celle-ci se retrouve dans les actions mises en place en termes de recherche qualitative et d'innovations.



# L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le périscolaire accueille les enfants scolarisés dans la commune, le matin, et le soir après la classe. Lors de **l'accueil du matin**, les équipes sont chargées d'amener votre enfant à s'éveiller progressivement et à démarrer la journée à son rythme par le biais de petits jeux, d'ateliers libres, de chants, avant de les accompagner à l'école.

**L'après-midi**, des ateliers spécifiques et innovants sont proposés aux enfants. Ces activités d'éveil ont pour but de développer créativité et curiosité à travers la participation volontaire et active de chacun. Les ateliers mis en place sont animés par nos animateurs formés à des techniques spécifiques tels que la littérature de jeunesse, les ateliers langage, les sciences, l'éveil musical, le théâtre... Par ailleurs, un goûter équilibré est proposé aux enfants, leur permettant de sortir du cadre scolaire en douceur. L'accueil périscolaire participe à l'éveil culturel.





# LES MERCREDIS ÉDUCATIFS



Les PEP 10 considèrent le **mercredi éducatif comme une pause dans le rythme scolaire soutenu des enfants**, différentes activités sont proposées par l'équipe pédagogique (théâtre, arts plastiques, jeux collectifs, bricolages, ateliers d'expression corporelle...).

**Un temps calme est organisé après le repas** permettant aux plus petits de faire une sieste ou de se reposer et aux plus grands de faire une pause dans la journée d'activités en organisant des jeux calmes (ateliers libres, jeux de société, jeux de construction, lecture).

**Nos équipes planifient régulièrement des sorties culturelles ou de loisirs** (musée, piscine, spectacles, cinéma...)

Les parents peuvent récupérer leurs enfants, de manière échelonnée et en fonction des besoins, à partir de 17h.



# EN PÉRIODE DE VACANCES



Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) organisés par les PEP 10 fonctionnent **pendant toutes les vacances scolaires**, à l'exception des congés de Noël et de la fermeture annuelle (1<sup>ère</sup> quinzaine d'Août).

Le fonctionnement est similaire à celui des mercredis éducatifs, sur la journée, du lundi au vendredi. Les périodes de congés scolaires sont propices à la mise en œuvre de projets d'activités permettant aux enfants de s'y impliquer sur une plus longue période. Nos équipes ont davantage de temps pour approfondir les thématiques et les ateliers.

Le temps des vacances permet de privilégier différents partenariats :

- Intégrer des parents et des élus locaux à la vie du centre
- Collaborer avec les associations sportives et culturelles locales

C'est aussi un moment privilégié pour pratiquer des activités que l'organisation dans le temps ne permet pas de réaliser en période scolaire : les grandes sorties, les journées festives, les mini-camps...



# LES SÉJOURS

Les PEP 10 disposent d'un service vacances. En fonction des demandes des enfants et des familles, des séjours peuvent être organisés.

Des activités accessoires aux accueils de loisirs sans hébergement (camps, séjours courts) sont aussi proposées aux enfants de l'accueil de loisirs pendant les grandes vacances scolaires et, occasionnellement, durant les petites vacances.

Les thèmes explorés durant ces séjours sont variés : la culture, les activités de pleine nature, la mer...

Si elles le souhaitent, les familles ont la possibilité de contacter directement le Service Vacances pour toute information ou inscription à un séjour.



03.25.80.15.47



# LE PERSONNEL



Pour mener à bien les différentes actions, l'association des PEP 10 recrute un **personnel qualifié** en s'assurant du respect des normes d'encadrement.

On retrouve au sein des équipes en charge de l'Accueil périscolaire :

**Un directeur** titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), ou/et d'un diplôme professionnel (BPJEPS, BEATEP, Education Spécialisé). Il accueille les familles, gère les inscriptions et encadre le personnel. Il anime également des ateliers et est le garant du projet pédagogique et des activités dans la lignée du projet éducatif. Il est aussi responsable de la gestion administrative de l'accueil périscolaire. Le directeur a également un rôle formateur vis-à-vis de son équipe.



# LE PERSONNEL

**Les animateurs** sont titulaires (ou en voie de l'être) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle de la Petite Enfance ou autre diplôme relevant de l'animation. Ils sont responsables de la sécurité physique et morale des enfants. Ils organisent et animent des activités en fonction du projet pédagogique. Nos professionnels sont formés en continu par des intervenants externes et internes, afin de renouveler leur mallette pédagogique et de développer toujours plus d'activités à plus-value éducative.

**Des animateurs saisonniers** viennent en renfort de l'équipe permanente afin de l'aider à faire face à un accroissement de l'activité sur de courtes périodes (durant les vacances scolaires). Ils participent également à l'élaboration du projet pédagogique.





# LE PERSONNEL



**Les intervenants et les bénévoles** sont des personnes qui sont recrutées de manière temporaire dans le cadre d'un projet spécifique (peintres, musiciens, comédiens, sportifs professionnels...) en complément de l'équipe règlementaire. Qu'ils soient prestataires de services ou intervenants à titre bénévole, ils apportent leurs compétences et leurs conseils techniques pour la réalisation de ce projet.

## **La Formation Continue des personnels**

Les PEP 10 accordent une grande importance à la formation continue de leurs personnels, que celle-ci soit interne via le réseau Formation des PEP ou qu'elle soit dispensée par un organisme extérieur.



# MODALITÉS ADMINISTRATIVES

## Procédure d'inscription

Toute inscription nécessite l'établissement d'un **dossier administratif**.

Le dossier d'inscription vous est remis par la structure d'accueil que fréquentera votre enfant, ainsi que la Fiche sanitaire de liaison, les fiches d'inscription mensuelle et un exemplaire du règlement intérieur.

### **Le dossier complété et signé est à retourner à la structure d'accueil**

accompagné des pièces justificatives ci-dessous :

- La Fiche sanitaire de liaison (complétée et signée par vos soins),
- Une copie des pages « Vaccinations » du carnet de santé,
- Votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- Une copie de la carte d'invalidité et la feuille d'autonomie pour les enfants porteurs de handicap,
- Une photographie d'identité et la fiche d'inscription hebdomadaire, mensuelle ou annuelle complétée en fonction des temps d'animation souhaités.





# MODALITÉS ADMINISTRATIVES



**Toutes les inscriptions ont lieu directement auprès de la direction de l'accueil périscolaire.** Vous complétez une fiche d'inscription mensuelle par enfant et la remettez au responsable de l'accueil périscolaire que fréquentera votre enfant (pour des raisons d'organisation, au plus tard le jeudi précédant la période d'inscription souhaitée).

## **Horaires de fonctionnement - Ouverture**

Les dates et horaires de fonctionnement des différentes périodes d'ouverture (périscolaire, mercredis éducatifs, petites et grandes vacances) de votre accueil périscolaire sont adaptés aux besoins des familles, **Ceux-ci sont précisés dans le règlement intérieur.**



# MODALITÉS ADMINISTRATIVES

## Tarifcation

Le montant des frais de dossier et d'assurance de 6 € par enfant couvre toutes les activités proposées par l'association. Ces frais ne sont facturés qu'une fois par an (lors de la première inscription).

L'adhésion facultative de 1€ par enfant permet d'alimenter la caisse de solidarité.

Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial (QF). Pour tout renseignement concernant le calcul de votre QF, veuillez-vous rapprocher de votre structure d'accueil.

## Facturation

Le paiement des activités peut être réalisé par chèque, espèce, CESU ou prélèvement et doit avoir lieu obligatoirement lors de l'inscription.





# MODALITÉS ADMINISTRATIVES



## Attention !

Toute absence non signalée dans les délais prévus au règlement intérieur sera facturée, sauf en cas de force majeure ou de maladie (sur présentation d'un justificatif).

En l'absence de règlement, et sans réponse de votre part suite à nos lettres de rappel, votre dossier sera transmis au service contentieux et l'inscription de votre enfant sera suspendue, voire annulée, dans l'attente de votre paiement.

**Aussi, en cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.**



# LE PROJET ÉDUCATIF

## Nos valeurs

Depuis les origines du mouvement PEP, deux valeurs fondamentales guident notre action :

- La Laïcité
- La Solidarité

Ces valeurs - adaptées aux conditions actuelles en prenant en compte l'environnement et l'évolution de notre société - trouvent notamment leur application dans le champ de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Dans ce champ, se situent en particulier :

- L'accompagnement de l'élève,
- L'accompagnement et le soutien aux parents,
- L'accompagnement de l'enfant dans ses loisirs quotidiens de proximité.





# LE PROJET ÉDUCATIF



## Les axes prioritaires

Chaque année, en lien avec le projet associatif, des axes prioritaires sont définis en collaboration par les équipes pédagogiques et la direction du centre de loisirs. Ces thématiques sont communiquées à l'ensemble de l'équipe afin qu'elle mette l'accent sur celles-ci dans la mise en place de leurs actions, par exemple :

- Les aspects pédagogiques du temps de repas,
- Les activités à orientation culturelle, artistique et sportive,
- Les activités ludiques de lecture et d'écriture,
- Les actions intergénérationnelles,
- Les actions locales de partenariat.



# LE PROJET ÉDUCATIF

## Les objectifs éducatifs

L'apprentissage de la vie en société selon les bases définies par notre démocratie est un objectif fondamental de l'action des PEP 10.

Pour ce faire, il apparaît indispensable de favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilisation individuelle et sociale de chaque enfant.





# LE PROJET ÉDUCATIF



## Ces objectifs traduisent :

- Une reconnaissance du droit à la différence,
  - Le respect de la personne, de ses croyances, opinions et convictions, de ses caractéristiques physiologiques ou ethniques,
  - Le développement de l'esprit d'initiative et de l'esprit de création,
  - Le développement de l'expression sous toutes ses formes : verbale, corporelle, artistique...
  - Le développement de l'autonomie, des responsabilités individuelles et sociales, mais également de la coopération pour un mieux-être collectif,
  - L'épanouissement maximum de l'être dans le respect de ses rythmes, de ses besoins, de ses différences et de sa sécurité,
  - Le développement de l'esprit critique, visant à former le citoyen de demain dans une société plus solidaire,
  - L'engagement à favoriser l'accès de tous aux différents domaines d'activités.
- Les équipes éducatives développent ces objectifs dans le projet pédagogique lié à leur site.



# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)

## Plan Mercredi

Le Projet Educatif Territorial a été créé par la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, et précisé par la circulaire n° 2016-165 du 08 novembre 2016 et le décret du 23 juillet 2018.

### Ce PEdT Plan Mercredi :

- est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale en associant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation
- sert à définir un périmètre d'action correspondant à une problématique éducative territoriale bien identifiée
- permet de structurer et de mieux articuler le temps scolaire organisé par l'Education Nationale et le temps « hors de l'école »





# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)



**Le Projet Educatif Territorial de la commune, engage les différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives concertées et cohérentes, et à assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants.**

Il prend la forme d'un engagement contractuel entre la commune, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, les PEP 10 et les services de l'Etat. Les parents d'élèves sont associés à la démarche d'évaluation du PEdT, notamment lors de comités de pilotage annuels organisés à l'initiative de la commune. Il est adopté pour une durée 3 ans.



# LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Il est **réalisé par le directeur de la structure** et en collaboration avec son équipe d'animation.

Il est leur principal outil de référence et propose le cadre ainsi que les conceptions éducatives défendues et pratiquées par l'équipe d'animation. Il est sans cesse modulé en fonction de l'évolution de la structure et du public accueilli. Régulièrement, il est procédé à son évaluation par le siège des PEP 10.

**Le Projet Pédagogique est obligatoire** (Art. R227-23 à 26 du Code de l'Action Sociale et des Familles) et sert de **référence à l'équipe d'animation** pour toutes les animations qu'elle met en place. **Il réaffirme les orientations définies chaque année par les PEP 10 dans le projet éducatif.**





# LE PROJET PÉDAGOGIQUE



Il comporte notamment :

- Le descriptif de la structure
- Les choix pédagogiques du directeur et de l'équipe d'animation au travers d'un ensemble d'objectifs et de méthodes éducatives
- Les thématiques et projets d'activités
- L'organisation de la vie quotidienne
- Les horaires,
- Le cadre légal,
- La présentation des différents partenaires,
- Les différents moyens de communication,
- Les modalités et les outils d'évaluation des actions mises en place.

**Le Projet Pédagogique tient compte des particularités du public accueilli** (enfants porteurs de handicaps, organisation d'activités sportives adaptées en fonction de l'âge des enfants, besoins propres à chaque tranche d'âges...) et il précise les modalités d'accueil des publics à besoins spécifiques.



# FAIRE UN DON

Je soussigné(e), NOM et Prénom .....

Adresse : .....

.....

désire faire un don de ..... € à l'association des PEP 10.

*L'association est reconnue d'utilité sociale, ce don est partiellement déductible de votre impôt sur le revenu (66 % du montant).*

**Les dons sont reversés en intégralité à des enfants en difficulté.**

**Je renvoie ce bon, accompagné d'un chèque à l'ordre des PEP 10**

**à PEP 10 -22 rue Albert Boivin-BP 10071-10901 Troyes cedex 9**

Fait à .....Le .....

**Signature**





# JOUONS ENSEMBLE !

1. Tu as une sortie piscine et cinéma avec ton périscolaire. Passe ton tour.
3. Tu as une animation musicale. Tu as la pêche, avance de 3 cases.
5. Le bus est en retard. Recule d'une case.
7. Aujourd'hui c'est journée déguisée. Tu t'amuses avec tes copains. Rejoue.
9. Tu t'es endormi pendant le séjour, tu as perdu le groupe. Recule de 3 cases.
11. Aujourd'hui c'est crêpes ! Tu partages avec tes copains. Change de sens.
13. Balade à vélo. Avance de 2 cases.
15. Tu es fatigué, tu fais la sieste. Passe ton tour.
17. Après la pause de midi, tu joues au foot avec tes copains. Avance d'une case.
19. Les animateurs te font faire des activités avec du sable et tu apprends beaucoup de choses. Rejoue.
21. Aujourd'hui c'est sortie ! Tu vas voir des papillons avec tes animateurs.
23. Les animateurs t'ont réservé une surprise. Il y a des châteaux gonflables dans la cour. Tu t'amuses et ne vois plus le temps passer. Passe ton tour.
25. Mercredi sportif. C'est tennis et jeu de raquettes. Tu gagnes tous tes matchs. Avance d'une case.
27. C'est l'heure du repas. Tu profites d'une glace avec les animateurs et tes copains. Rien ne se passe.
29. Les animateurs t'apprennent à faire de la peinture. Tu es très doué. Avance de 2 cases.
31. Atelier dessin au petit matin. Tu n'es pas bien réveillé. Recule de 3 cases.



DÉPART





Réalisation Communication PEP 10 - Ne pas jeter sur la voie publique - images Freepik

PEP 10 -22 rue Albert Boivin-BP 10071-10901 Troyes  
03. 25.80.15.47 - [pep10.siege@gmail.com](mailto:pep10.siege@gmail.com) - [www.pep10.org](http://www.pep10.org)

